



## Service national universel : Comprendre, débattre, se positionner

### « Ce qui existe déjà »

Depuis un an que le projet d'un service national universel (SNU) obligatoire est discuté, s'est-on seulement posé la question de ce qui existe déjà en matière de cohésion républicaine et de résilience de la société française<sup>1</sup> ?

Revenons donc sur les dispositions réglementaires et juridiques actuelles :

#### Dans le code du service national ...

Un **service national universel** avec des obligations identiques pour les françaises et les français est déjà prévu par l'article L111-1 du Code du service national : le recensement, la journée défense et citoyenneté et l'appel sous les drapeaux. Il comporte également des volontariats, dont le service civique, ouverts à d'autres nationalités.

La **journée défense et citoyenneté** (JDC) a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse.

L'**appel sous les drapeaux** permet d'atteindre, avec les militaires professionnels, les volontaires et les réservistes, les effectifs déterminés par le législateur pour assurer la défense de la Nation. Cet appel est suspendu pour tous les Français qui sont nés après le 31 décembre 1978 et ceux qui sont rattachés aux mêmes classes de recensement. Il est rétabli à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la Nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent.

Les jeunes gens soumis aux obligations du service national qui, pour des motifs de conscience, se déclarent opposés à l'usage personnel des armes sont, dans les conditions prévues par le présent chapitre, admis à satisfaire à leurs obligations, soit dans un service civil relevant d'une administration de l'Etat ou des collectivités locales, soit dans un organisme à vocation sociale ou humanitaire assurant une mission d'intérêt général, agréé dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

[http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/SNU\\_et\\_enseignement\\_defense\\_en\\_2017.pdf](http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/SNU_et_enseignement_defense_en_2017.pdf)

---

<sup>1</sup> Les deux thèmes centraux dans lesquels le Président Macron a souhaité inscrire le projet de SNU (discours sur la politique de défense du 18 mars 2017)

### **A l'école ...**

La loi de 1997 portant réforme du service national suspend la conscription et confie à l'Éducation nationale l'enseignement de la défense. Elle institue un "parcours de citoyenneté" qui comprend :

- l'enseignement de défense à l'École
- le recensement à 16 ans
- la JDC

Les nouveaux programmes de 2011 du collège et de l'école traduisent une meilleure intégration et un très net renforcement de l'éducation à la défense.

<http://www.education.gouv.fr/cid21384/les-nouveaux-programmes-education-defense-renforcee.html>

Chaque classe voit un renforcement de l'éducation à la défense.

L'enseignement moral et civique (EMC) n'est pas absent des programmes, il remplace l'éducation civique qui existait auparavant. L'EMC a été créé par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Ce nouvel enseignement est mis en œuvre de l'école primaire au lycée.

<http://www.education.gouv.fr/cid90776/l-enseignement-moral-et-civique-au-bo-special-du-25-juin-2015.html>

L'EMC doit transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Il doit développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective.

### **Dans tous les temps de la vie ...**

Mixité sociale, cohésion nationale, projet collectif, engagement, citoyenneté sont appelés à être renforcés pour les tenants de ce projet de SNU.

Centres de vacances, centres de loisirs, camps scouts, chantiers de bénévoles en France ou à l'international, éveil au départ pour les 3-6 ans ou volontariat long terme pour les jeunes adultes, maison de jeunes et de la culture, foyers de jeunes, centres sociaux, classes vertes, projets de jeunes ... animés par les organisations de jeunes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire répondent aussi à ces enjeux énoncés sur l'ensemble des territoires.

### **Divers dispositifs publics existent déjà ...**

Créé en 2010, le **service civique** vise à « renforcer la cohésion nationale et favoriser la mixité sociale en offrant la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général ». Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois et pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des

neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence;

<https://www.service-civique.gouv.fr/page/qu-est-ce-qu-une-mission-de-service-civique>

La **Réserve civique** consiste en un engagement bénévole ponctuel au service de missions et de projets d'intérêt général inspirés par les valeurs de la République. Ses domaines d'action sont principalement : la solidarité, l'éducation, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, ou encore la sécurité, le lien armée-nation, les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel.

<https://reserve-civique.beta.gouv.fr/>

Lancée le 12 mai 2015, la **Réserve citoyenne** de l'Éducation nationale vise à permettre à l'École de trouver parmi les forces vives de la société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République. Complémentaire des actions conduites par les associations partenaires de l'École, la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale constitue une forme d'engagement individuel bénévole : elle répond aux demandes nombreuses de citoyens désireux d'apporter leur concours à la transmission des valeurs de la République.

[http://www.education.gouv.fr/reserve-citoyenne/cid94074/la-reserve-citoyenne.html#Qu est-ce que la Reserve citoyenne](http://www.education.gouv.fr/reserve-citoyenne/cid94074/la-reserve-citoyenne.html#Qu_est-ce_que_la_Reserve_citoyenne)

Le **Corps européen de solidarité** est une nouvelle initiative de l'Union européenne (UE) qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Les projets ont une durée de deux à douze mois. Ils seront menés de manière générale dans les États membres de l'UE.

[https://europa.eu/youth/solidarity\\_fr](https://europa.eu/youth/solidarity_fr)